

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 13 juin, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de LIAS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 7 juin 2017

Présents : Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Philippe NIVERT, Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Christine DUCARROUGE, Gérard PAUL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Francis LARROQUE a donné procuration à M. Pierre LOUBENS
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 4- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Mme Marie-Christine CLAIR
- 5- Mme Claire NICOLAS a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 6- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE
- 7- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à Mme Anne-Cécile DELECROIX

Excusés : Francis LARROQUE, Annie DEGEILH, Fabien VAZQUEZ, Évelyne LOMBARD, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, et Josianne DELTEIL

Absents : Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Jean-Michel SEYS et Sophia PETIT,

A été nommé secrétaire : Gaëtan LONGO

Mme DELECROIX est arrivée à 20 h 55 au point 2.3.

Monsieur Gérard PAUL, Maire de LIAS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. PAUL et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Gaëtan LONGO est nommé secrétaire de séance.

Le Président demande aux membres présents d'approuver le compte rendu du conseil du 16 mai 2017. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU 13 JUIN 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2017

1. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
2. FINANCES.....	5
2.1 Attribution d'une subvention au syndicat de défense de l'ail violet de Cadours.....	5
2.2 Attribution d'une subvention à l'amicale des employés de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT.....	6
2.3 Décision modificative n° 1 du budget principal.....	7
2.4 Décision modificative n° 1 du budget annexe « Petite enfance »	8
2.5 Transfert de la Maison de la Culture et de la Jeunesse (MJC) – transfert d'emprunt du crédit agricole (Délibération annulant et remplaçant la n° 15112016-08 du 15/11/2016)	9
2.6 Transfert Jeunesse : remboursement des frais de fonctionnement 2016 des bâtiments affectés à la jeunesse aux communes de MONFERRAN-SAVÈS, PUJAUDRAN ET ENDOUFIELLE.....	10
2.7 Noël des enfants 2017.....	12
2.8 Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus	12
3. RESSOURCES HUMAINES	14
3.1 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel avec la commune de l'ISLE-JOURDAIN et l'École de Musique.....	14
4. PETITE ENFANCE.....	15
4.1 Ludothèque « L'En-Jeux » : demande d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) auprès de la CAF du Gers.....	15
4.2 Ludothèque de FONTENILLES : demande de reversement du montant du CEJ à la commune de FONTENILLES	16
4.3 Maison de l'enfance : demande de subvention complémentaire auprès de la CAF du Gers pour les travaux dans la buanderie	16
5. JEUNESSE	17
5.1 Appel à projet : accueil et inclusion des enfants en situation de handicap en ALAE ..	17
5.2 Appel à projet : formation BAFA.....	17

5.3 Appel à projet : ALAE du mercredi après-midi de MONFERRAN-SAVES	18
5.4 Appel à projet : séjours	18
5.5 Appel à projet : ALSH Ados, PAJ de FONTENILLES	18
6. SPORT	19
6.1 Travaux de sécurité : convention de groupement de commandes avec mandat pour les aménagements des accès de sécurité des accès et abords sur la RD 246	19
6.2 Convention de partenariat et mise à disposition du bassin pour les Activités Physiques Adaptées OIS / CCGT	20
6.3 Stade de FRÉGOUVILLE : adoption du plan définitif de financement	20
6.4 PASS'LOISIRS	21
7. QUESTIONS DIVERSES	23

1. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire des décisions suivantes, prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ	OBJET			MONTANTS	
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	H.T.	T.T.C.
78	04/05/2017	PETITE ENFANCE	ENGIE COFELY	MAISON ENFANCE	Changement moteur VMC	651,28 €	781,54 €
79	04/05/2017	DIRECTION	RECURT SÉCURITÉ INCENDIE 32140 MONLAUR-BERNET	MJC	Remplacement des extincteurs arrivés en fin de vie et batterie alarme	2 009,96 €	2 404,75 €
80	09/05/2017	ENVIRONNEMENT	SPL EBCS 32200 LOMBEZ	ZA ROULAGE	pose compteur eau potalbe	446,40 €	535,68 €
81	09/05/2017	PETITE ENFANCE	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	CCFONT	Couches et compotes	404,16 €	466,74 €
82	09/05/2017	PETITE ENFANCE	Q. ANGLES 31000 TOULOUSE	MAISON ENFANCE	Réparation porte d'entrée	85,08 €	102,10 €
83	09/05/2017	PETITE ENFANCE	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	CFA	Couches	108,16 €	129,79 €
84	12/05/2017	ECONOMIE	STRIBAY TP SAS 32450 SARAMON	Z.A. ROULAGE	Travaux remplacement de canalisations eaux pluviales	3 573,24 €	4 287,89 €
85	12/05/2017	ECONOMIE	S.C.P. JEAN ET PEREZ 32600 L'Isle-Jourdain	Z.A. PONT PEYRIN 3	Bornage parcelle M. et Mme BÉGUÉ	1 232,35 €	1 478,82 €
86	12/05/2017	ECONOMIE	S.C.P. JEAN ET PEREZ 32600 L'Isle-Jourdain	Z.A. PONT PEYRIN 3	Bornage et division cadastrale - parcelle Mme SANS	1 992,54 €	2 391,05 €
87	12/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	IREC 86130 JAUNAY CLAN	PISCINE	Commande cartes d'entrée	780,00 €	936,00 €
88	12/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	CHRONOSPORTS 31300 TOULOUSE		Sérigraphie tee-shirts ornagisateurs tournoi Pont Tourné	416,00 €	499,20 €
89	15/05/2017	PETITE ENFANCE	SAUVAGET-LASSERRE 32000 AUCH	CFA	Analyse de pratique Direction crèche		300,00 €
90	15/05/2017	PETITE ENFANCE	SAUVAGET-LASSERRE 32000 AUCH	CFA	Analyse de pratiques Assitantes Maternelles		700,00 €
91	15/05/2017	PETITE ENFANCE	SAUVAGET-LASSERRE 32000 AUCH	CCFONT	Analyse de pratiques Direction crèche		300,00 €
92	15/05/2017	PETITE ENFANCE	ANIMATION ANIMALIERE 09230 FABAS	CCFONT	Animation fin d'année		280,00 €
93	15/05/2017	PETITE ENFANCE	DOUAT BOIS 32600 L'ISLE	MAISON ENFANCE	Modification table à langer	13,25 €	15,90 €

			JOURDAIN				
94	15/05/2017	PETITE ENFANCE	BRICOMARCHE 32600 L'ISLE JOURDAIN	MAISON ENFANCE	Réparations divers		6,20 €
95	19/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	MIDI DIESEL 31300 TOULOUSE	PISCINE	Fournitures pièces pour réparation Karcher	178,62 €	214,34 €
96	19/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	PRUVOST Sports 27000 BEAUZEVILLE	PISCINE	Caillebotis (10)	71,08 €	85,30 €
97	19/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	GERCAUGEL	PISCINE	Commande buvette (glaces et préparations salées)	703,94 €	753,51 €
98	19/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	Sarl LADEVEZE 32120 MAUVEZIN	PISCINE	Remplacement Pompe KSB AMA Porter F 503 ND	2 000,00 €	2 400,00 €
99	23/05/2017	PETITE ENFANCE	Q. ANGLES 31000 TOULOUSE	MAISON ENFANCE	Plan de change	89,17 €	107,00 €
100	23/05/2017	PETITE ENFANCE	DOUAT BOIS 32600 L'ISLE JOURDAIN	MAISON ENFANCE	Matériel plan de change	454,40 €	545,28 €
101	24/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	IREC 86130 JAUNAY CLAN	PISCINE	Remplacement plexis sur tripode	163,20 €	195,84 €
102	29/05/2017	SPORT TOURISME CULTURE	Sarl LADEVEZE 32120 MAUVEZIN	PISCINE	Pompe KSB AMA PORTER F 500 SE version transportable (matériel de pompage, hors installation fixe, en cas de sinistre)	571,25 €	685,50 €
103	01/06/2017	PETITE ENFANCE	Pharmacie DE LA TOUR 32600 L'ISLE JOURDAIN	CFA	Trousse pharmacie ENDOUFIELLE		30,00 €
104	01/06/2017	PETITE ENFANCE	AFRICAN SAFARI 31830 PLAISANCE DU TOUCH	CFA	Sortie fin d'année		233,00 €
105	01/06/2017	DIRECTION	ACCORD INFORMATIQUE 81600 GAILLAC	CCGT	Maintenance des 3 serveurs	450,00 €	540,00 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Attribution d'une subvention au syndicat de défense de l'ail violet de Cadours

Monsieur le Président présente la demande de subvention, adressée le 2 mai 2017, par le syndicat de défense de l'ail violet de CADOURS.

Ce syndicat a obtenu en 2016 la labellisation AOC et travaille, pour cette année, à obtenir le label AOP. Une campagne de communication est en cours de lancement via des flyers, le site internet et la participation à diverses manifestations.

Après examen, la commission des « Finances », réunie le 01/06/2017, propose d'attribuer une subvention de 1 000 €.

M. BELOU expose la décision de la commission des finances.

M. PAUL précise que l'obtention de la labellisation a été laborieuse et que ce syndicat est d'une grande utilité pour accompagner les producteurs.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention de 1 000 € au syndicat de défense de l'ail violet de CADOURS pour l'année 2017,**
- **de prévoir les crédits au budget principal sur l'article 6574.**

2.2 Attribution d'une subvention à l'amicale des employés de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT

Monsieur le Président présente la demande de subvention de l'amicale du personnel de la commune de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT, adressée le 15 mai 2017, qui sollicite une subvention de 1 000 €.

Suite au transfert de la compétence Jeunesse à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au 1^{er} juillet dernier, l'Amicale du personnel a souhaité que tous les agents de la CCGT (issus ou non du transfert) puissent adhérer afin de bénéficier des différentes prestations proposées (réduction place de cinéma, participation chèques vacances...). Actuellement, il y a 86 adhérents dont 18 agents de la CCGT.

Après examen, la commission des « Finances », réunie le 01/06/2017, propose d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Mme MONFRAIX demande si en plus de la subvention demandée ont-ils aussi un revenu supplémentaire par une adhésion financière de chaque agent ?

Mme BELOTTI demande si cette subvention intervient en supplément du CNAS.

M. IDRAC répond qu'il n'y a pas encore de CNAS à l'ISLE-JOURDAIN. Il précise que l'adhésion au CNAS ou la création d'une amicale intercommunale est à l'étude comme convenu lors du dernier bureau.

M. PETIT-ROUX indique que les communes vont être prochainement interrogées pour établir un premier état des lieux.

M. LE CLECH' s'interroge sur l'obligation d'adhésion au CNAS pour les communes ou pour les agents.

M. PETIT-ROUX répond que des précisions seront apportées lors de la présentation de l'étude.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Amicale du personnel de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, pour l'année 2017,
- de prévoir les crédits au budget principal sur l'article 6574.

2.3 Décision modificative n° 1 du budget principal

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures de crédit en section de fonctionnement et d'investissement afin de prendre en compte de nouvelles charges ou des projets dont l'enveloppe budgétaire a été modifiée après le vote du BP.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60612 (011) : énergie, électricité <i>Aire d'accueil des gens du voyage</i>	+ 6 003		
6135 (011) : locations mobilières <i>Loyer atelier de stockage 2 trimestres supplém</i>	+3 300		
617 (011) : Etudes et recherches <i>PEDT (25k€) – Schéma de dév éco (40k€) à mettre en section de fonctionnement</i>	+ 65 000		
6288 (011) Autres services extérieurs <i>Jeunesse : TAP 25k€ /SIIS 2016 7k€</i>	+ 32 000		
6535 (65) Formation des élus	+2 000		
6574 (65) Subvention aux associations <i>Jeunesse : L'En Jeux délibération du 16/05, Amicale du personnel, Ail violet de Cadours</i>	+ 6 801		
657363 (65) Subvention aux budgets annexes <i>BA Petite Enfance : solde 2015 Centre social</i>	+ 67 323		
023 Virement à la section d'investissement	- 65 000		
Total Dépenses BP 2017	11 569 832,00	Total Recettes BP 2017	13 088 385,78
Total Dépenses DM	117 427,00	Total recettes DM	0,00
Total général BP + DM	11 687 259,00	Total général BP + DM	13 088 385,78

Monsieur le Président rappelle que le BP 2017 du budget principal ayant été voté en suréquilibre en section de fonctionnement, la décision modificative ci-dessus ne porte que sur des dépenses de fonctionnement pour un montant de 117 427 €, portant le montant de la section de fonctionnement à 11 687 259 € en dépenses. Pour mémoire, les recettes de fonctionnement sont de 13 088 385,88 €.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2031 (20) : frais d'études PEDT (25k€) – Schéma de dév éco (40k€) à mettre en section de fonctionnement	- 65 000	1641 (16) - emprunt Travaux Frégouville, gymnase	128 000
2041412 (204) : subv. d'équipement Solde fonds de concours pôle multimodal IJ	+ 100 000	021 – Virement à la section de fonctionnement	- 65 000
2317 (23) Immobilisations en cours Travaux stade de Frégouville (7 500€ branchement concessionnaires)	+ 28 000		
Total Dépenses BP 2017	5 052 908,45	Total Recettes BP 2017	5 052 908,45
Total Dépenses DM	63 000,00	Total recettes DM	63 000,00
Total général BP + DM	5 115 908,45	Total général BP + DM	5 115 908,45

Vu l'avis favorable de la commission « Finances », en date du 01/06/2017, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à ouvrir les crédits en section de fonctionnement et d'investissement

2.4 Décision modificative n° 1 du budget annexe « Petite enfance »

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédit en section de fonctionnement afin de pouvoir verser le solde de subvention 2015 au centre social Multipartenarial de l'ISLE-JOURDAIN ; la demande de versement ayant été reçue tardivement à la CCGT, fin mars 2017.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6574 (65) Subvention aux associations Centre social solde subvention 2015	+ 67 323	774 (77) : subvention d'équilibre du budget principal	+ 67 323
Total Dépenses BP 2017	2 190 522,00	Total Recettes BP 2017	2 190 522,00
Total Dépenses DM	67 323,00	Total recettes DM	67 323,00
Total général BP + DM	2 257 845,00	Total général BP + DM	2 257 845,00

Vu l'avis favorable de la commission « Finances », en date du 01/06/2017, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à ouvrir les crédits en section de fonctionnement

2.5 Transfert de la Maison de la Culture et de la Jeunesse (MJC) – transfert d'emprunt du crédit agricole (Délibération annulant et remplaçant la n° 15112016-08 du 15/11/2016)

Par délibération en date du 16 octobre 2014, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a modifié l'article 5.5 de ses statuts en déclarant d'intérêt communautaire l'équipement culturel suivant : la Maison des Jeunes et de la Culture de l'ISLE-JOURDAIN avec effet au 19 février 2014.

Par délibération en date du 13 novembre 2014, la commune de l'ISLE-JOURDAIN a donné un avis favorable pour la prise de compétence « Maison de la Jeunesse et de la Culture » par la communauté de communes.

La commission d'évaluation des charges transférées, réunie le 5 octobre 2015, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Chaque collectivité a ensuite délibéré pour adopter le rapport de la commission et la modification des attributions de compensation.

Dans le cadre de ce transfert, et en application de la réglementation en vigueur en matière de transfert ou de prise de compétence, il revient à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine de prendre à sa charge la part de l'emprunt souscrit par la commune de l'ISLE-JOURDAIN relatif à l'équipement « Maison de la Jeunesse et de la Culture ». Le transfert du prêt n'ayant pu se faire en même temps que le transfert de la compétence au 19/02/2015, il faut régulariser la situation.

Par décision en date du 31 juillet 2007, visée en sous-préfecture le 1^{er} août 2007, un contrat d'emprunt auprès de la Banque Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sous le n° 347631 d'un montant initial de 800 000,00 € avait été autorisé pour les travaux d'investissement de l'année 2006. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêteur	Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
N° de contrat	51035798176
Montant du prêt	800 000,00 €
Taux	4,65 %
Durée	240 mois
Périodicité	Trimestrielle

S'agissant d'un emprunt globalisé, c'est-à-dire contracté par la commune mais qui concernent plusieurs équipements, la part de cet emprunt concernant la compétence « MJC » s'élève à 250 000,00 € soit 31,25 % du prêt initial.

Le transfert du prêt sera effectué après l'échéance du 20 novembre 2016. A l'issue de cette échéance, le capital restant dû est 519 312,16 €.

L'échéance du 20/02/2017 sera à la charge de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et de la commune de l'ISLE-JOURDAIN pour leur quotité respective.

Aussi, il est proposé de transférer la quotité du capital restant dû de la manière suivante :

	TOTAL	QUOTITÉ À LA CHARGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE SOIT 250 000 € OU 31,25 % DU PRÊT INITIAL	QUOTITE A LA CHARGE DE LA COMMUNE DE L'ISLE-JOURDAIN SOIT 550 000 € OU 68,75 % DU PRÊT INITIAL
Capital restant dû après l'échéance du 20/11/2016	519 312,16	162 285,05	357 027,11

La commune et la communauté de communes doivent prendre une délibération concordante sur le transfert de ce prêt. Elles recevront un nouveau tableau d'amortissement pour leurs quotités respectives.

Dans l'attente de l'accomplissement des formalités de transfert de la compétence et donc du prêt, la commune de l'ISLE-JOURDAIN a dû régler le paiement des échéances. Une délibération réglera les modalités de remboursement à la commune des échéances que cette dernière a prise en charge pendant la période de transition.

Mme TERRASSON demande s'il est possible à cette occasion de renégocier le taux.

M. BELOU précise que le Crédit agricole a récemment refusé les négociations pour un prêt similaire à SÉGOUFIELLE.

M. IDRAC propose cependant de solliciter formellement les banques.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **se prononcer sur le transfert du prêt précité conclu avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne,**
- **approuver les conventions à intervenir, éventuel avenant au contrat de prêt qui serait nécessaire, et tous les actes nécessaires afin de transférer une quotité d'emprunt de la commune de l'ISLE-JOURDAIN vers la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine dans le cadre du transfert de la compétence « Maison de la Jeunesse et de la Culture » et dans les conditions énoncés ci-dessus,**
- **autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents correspondants.**

2.6 Transfert Jeunesse : remboursement des frais de fonctionnement 2016 des bâtiments affectés à la jeunesse aux communes de MONFERRAN-SAVÈS, PUJAUDRAN ET ENDOUFIELLE

Monsieur le président rappelle que le transfert de la compétence jeunesse à la communauté de communes a eu lieu au 1^{er} juillet 2016.

Les bâtiments communaux affectés à l'exercice de cette compétence sont, dans la plupart du temps, également affectés à la compétence scolaire, qui est une compétence

communale. Les charges de fonctionnement et d'entretien courant de ces bâtiments sont toujours supportées par les communes, propriétaires des bâtiments.

Il a donc été convenu que les communes continueraient d'assurer l'entretien et la gestion de ces bâtiments et qu'elles refactureraient le coût, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, à la CCGT, selon des clefs de répartition fixées par les communes : superficie, temps d'utilisation entre les compétences scolaire/restauration et jeunesse...

Les coûts de fonctionnement comprennent notamment les frais d'électricité, de gaz, d'eau, de chauffage, d'entretien et de petit équipement, de carburant, de loyer, de réparations, d'assurance, de maintenance, de contrôle technique, de ménage des locaux, d'interventions des services techniques, de téléphonie et d'affranchissement.

Ils peuvent comprendre, exceptionnellement, des charges de fournitures administratives, pédagogiques, d'alimentations liées à une période transitoire, soit le 1^{er} mois du transfert de la compétence (juillet 2016).

La facturation s'effectuera sur la base d'un état détaillant ces charges au prorata de chaque service Jeunesse : ALAE, ALSH, CLAS, ...

M. BELOU remarque des différences significatives entre les montants.

M. PAUL transmettra l'état pour la commune de LIAS.

Mme VITRICE informe que les données relatives à FONTENILLES seront transmises ultérieurement.

Mme TERRASSON précise que les calculs ont été réalisés selon les livrets CAF pour ENDOUFIELLE.

M. IDRAC propose d'en rediscuter en commission des finances.

Mme VITRICE rappelle que cette demande a été formalisée lors de la CLECT et souhaite qu'une grille précise soit transmise à toutes les communes concernées.

M. PETIT-ROUX indique que la CLECT devra y travailler.

Mme BELOTTI précise que les communes peuvent encaisser la recette jusqu'à la fin de l'année et même janvier 2018.

Mme MONFRAIX demande sur quels critères sont basés les demandes de remboursement de la gestion et le fonctionnement des bâtiments.

Aucune réponse n'est donnée.

Il est décidé d'ajourner la demande de la commune de PUJAUDRAN.

Vote

	Nombres de voix	Noms
Pour	29	
Contre	1	M. BELOU
Abstentions	2	Mmes BELOTTI et MONFRAIX

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (29 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 Abstentions) :

- que les communes concernées assurent l'entretien courant, le fonctionnement et la gestion des bâtiments affectés à la jeunesse,
- que les communes facturent le coût à la communauté de communes selon les modalités définies ci-dessus,
- de prendre en charge le montant du remboursement des frais de 17 059,37 € pour la commune de MONFERRAN SAVÈS, pour la période du 01/07/2016 au 31/12/2016,
- de prendre en charge le montant du remboursement des frais de 9 192,66 € pour la commune d'ENDOUFIELLE, pour la période du 01/07/2016 au 31/12/2016.

2.7 Noël des enfants 2017

Monsieur le Président propose, comme chaque année, d'offrir un cadeau aux enfants des agents et de conserver les mêmes conditions d'octroi que les années précédentes.

Seront concernés les agents en activité au 1^{er} novembre de l'année de distribution (titulaire ou contractuels ayant travaillé au moins 6 mois à la CCGT au cours de l'année de distribution).

Bénéficiaires : enfants d'agents âgés de 0 à 16 ans inclus

- 0 à 8 ans : bon cadeau à utiliser chez GAUDY (l'Isle Jourdain)
- 9 à 16 ans : chèque cadeau

Valeur du bon ou chèque cadeau : 40 €

M. IDRAC ajoute qu'une fête de Noël commune à tous les enfants des agents de la CCGT et des communes de la CCGT sera organisée le 16 décembre 2017, à la salle polyvalente de l'ISLE-JOURDAIN.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer la valeur du bon cadeau ou du chèque cadeau à 40 € pour l'année 2017,
- d'accepter d'offrir un cadeau aux enfants d'agents pour l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2017.

2.8 Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus

La loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée délibérante, par délibération n° 12062014-11 du 12/06/2014, a validé les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale en lien avec les compétences de la communauté,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Selon l'article L2123.13 du C.G.C.T., la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement, de séjour, de restauration et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Président propose que les conseillers qui souhaitent suivre une formation adressent une demande préalable à la CCGT, au plus tôt, afin d'évaluer plus précisément les crédits disponibles pour chaque élu.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 2 000 € pour le BP 2017.

Mme DUCCAROUGE préférerait que des formations soient dispensées par des intervenants qui viendraient à la CCGT plutôt qu'à titre individuel car cela est bien plus coûteux.

Mme MONFRAIX demande de prévoir une formation en interne sur les finances et en urbanisme

M. PAUL précise que l'Agence technique départementale de la Haute-Garonne peut éventuellement intervenir.

M. LONGO indique que l'AMF invite régulièrement les élus à des formations très intéressantes.

M. LE CLECH' ajoute que la section AMF du Gers est très dynamique, il conseille les élus de se rapprocher de cet organisme.

M. PETIT-ROUX explique que ces offres de formations seront communiquées à tous les conseillers communautaires.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des dépenses indiqué ci-dessus pour l'année 2017,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la collectivité chapitre 65 – article 6535.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel avec la commune de l'ISLE-JOURDAIN et l'École de Musique

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec l'École de musique et la mairie de l'ISLE-OURDAIN à compter du 01/07/2017, pour une durée de 3 ans.

L'agent mis à disposition, depuis le transfert de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement de l'École de musique » à la C.C.G.T. au 1^{er} janvier 2011, assure les missions suivantes :

- École de musique (18 heures hebdomadaires) :
 - Direction pédagogique de l'École de musique
 - Enseignement de la formation musicale et de la trompette
- Mairie de l'ISLE-JOURDAIN (5 heures hebdomadaires):
 - Direction de la société philharmonique

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Vu la demande du Président de l'association de l'École de musique, en date du 9/06/2017, de renouveler la convention de mise à disposition,

Vu la demande du maire de l'ISLE-JOURDAIN, en date du 12/06/2017, de renouveler la convention de mise à disposition,

Vu l'accord donné par l'agent territorial, en date du 9/06/2017, pour être mis à disposition 18 heures hebdomadaires à l'École de Musique et 5 heures hebdomadaires à la mairie de l'ISLE-JOURDAIN,

En attente de l'avis de la Commission administrative paritaire saisie le 12/06/2017,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes des deux conventions de mise à disposition de personnel, ci-jointes,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec l'école de musique de la Gascogne Toulousaine et la commune de l'ISLE-JOURDAIN.

4. PETITE ENFANCE

4.1 Ludothèque « L'En-Jeux » : demande d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) auprès de la CAF du Gers

Monsieur le Président propose de faire une demande d'avenant à la CAF 32 pour intégrer au CEJ de la Gascogne Toulousaine, le développement de la ludothèque « L'En-Jeux », domiciliée au 2 avenue du Courdé à l'ISLE-JOURDAIN afin de percevoir la prestation enfance jeunesse ainsi réévaluée à la hausse.

Pour information, un travail sur un projet de développement, à l'échelle du territoire, intercommunale s'est opéré à partir de fin 2016 pour une prise en compte effective à compter du 01/01/2017.

Après accord des élus de la commission « Enfance jeunesse » et de la CAF 32 pour étudier la demande de flux (augmentation de l'activité), un document de présentation, mettant en exergue les différents éléments du projet de développement, a été élaboré par les membres du bureau de la ludothèque « L'En-Jeux » en lien avec le coordonnateur enfance jeunesse. Ce document a été présenté aux élus de cette même commission. Un des points importants à retenir, dans le développement de la ludothèque, est la professionnalisation de la ludothécaire avec le passage d'un statut de bénévole à salariée en contrat aidé.

Ainsi, la demande de flux représente un volume de 295 heures d'ouvertures supplémentaires au public, avec un passage de 270 heures à 565 heures pour les deux dernières années du CEJ (2017 et 2018).

Le montant global du budget en 2017 est de 52 094 € avec une subvention demandée à la collectivité de 8 271 €. Le conseil communautaire du 16/05/2017 a décidé à l'unanimité l'attribution de cette subvention.

L'estimation de la prestation enfance jeunesse (PSEJ) par la CAF 32 est de 6 963 € versée à N+1.

La commission « Jeunesse », réunie le 25/04/2017, propose de demander un avenant CEJ à la CAF 32.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander un avenant CEJ auprès de la CAF du Gers pour la ludothèque « L'En-Jeux ».

4.2 Ludothèque de FONTENILLES : demande de reversement du montant du CEJ à la commune de FONTENILLES

La ludothèque de FONTENILLES fait partie, au regard de la CAF du Gers de la compétence « Jeunesse » transférée à la CCGT le 1^{er} juillet 2016. Elle verse donc, chaque année, le montant du Contrat Enfance Jeunesse à la CCGT.

Cependant, la commune de FONTENILLES a décidé de garder l'entière gestion de cette structure (dépenses et recettes). Il est donc normal que le montant du CEJ lui revienne.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à demander le reversement du montant du CEJ, perçu chaque année, à la commune de FONTENILLES.

4.3 Maison de l'enfance : demande de subvention complémentaire auprès de la CAF du Gers pour les travaux dans la buanderie

Monsieur le Président rappelle que, en date du 18 octobre 2016, le conseil communautaire a délibéré pour faire une demande de subvention à la CAF du Gers concernant les travaux de mise en conformité de la buanderie de la Maison de l'enfance.

Le devis initial a été proposé par les services techniques de la ville de l'ISLE-JOURDAIN et les travaux devaient être réalisés par ceux-ci. Cependant, la charge de travail des services techniques empêche la réalisation de ces aménagements.

Il a donc été réalisé une nouvelle consultation avec comme impératif que les travaux soient réalisés pendant la fermeture d'été 2017.

Deux sociétés ont répondu :

- la société L2C, pour un devis de maçonnerie, plomberie et menuiseries extérieures d'un montant de 30 653,70 € HT, joint en annexe ,
- la société FAUCHÉ, pour un devis d'électricité d'un montant de 4 976,36 € HT, joint en annexe .

Il convient de demander un complément de subvention à la CAF du Gers pour une aide au financement du supplément du devis d'un montant de 2 731 € HT.

Le nouveau plan de financement sera le suivant :

DÉPENSES PRÉV.		RECETTES PRÉV.		ANNOTATIONS
35 630,06 € HT		CAF	26 319,00 €	Subvention déjà accordée
		CAF	2 184,00 €	Complément demandé
		CCGT	7 127,06 €	
TOTAL	35 630,06 €	TOTAL	35 630,06 €	

Mme TERRASSON demande quand seront réalisés les travaux.

M. IDRAC indique qu'ils seront réalisés cet été pendant la période de fermeture de la structure.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à demander un complément de subvention à la CAF du Gers pour atteindre une aide de 80 % du montant total HT,
- de valider le plan de financement prévisionnel.

5. JEUNESSE

5.1 Appel à projet : accueil et inclusion des enfants en situation de handicap en ALAE

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs est un droit fondamental réaffirmé par la loi du 11 février 2005.

Il s'agit également d'un objectif du PEDT intercommunal et du Contrat enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap, il est possible d'obtenir une subvention par la CAF 32 pour un renfort de personnel à hauteur de 80 % des dépenses.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de répondre à l'appel à projet de la CAF du Gers concernant l'accueil et l'inclusion des enfants en situations de handicap en ALAE pour 23 190 €.

5.2 Appel à projet : formation BAFA

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que concernant les normes d'encadrement d'un accueil collectif de mineurs, l'équipe d'animation doit être composée de :

- 50 % de titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent,
- 30 % de stagiaires BAFA ou d'un diplôme équivalent,
- 20 % de personnes non qualifiées.

A ce titre, une formation BAFA pour 15 stagiaires, a été organisée cette année. Compte tenu du turnover des animateurs et afin de rester en adéquation avec la législation en vigueur, cette formation devrait avoir lieu tous les 2 ans.

Mme BELOTTI se demande pourquoi seulement 15 stagiaires.

Mme TOURNIÉ précise qu'il s'agissait du nombre d'agents inscrits à cette formation déjà réalisée.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès de la CAF du Gers en répondant à l'appel à projet pour la formation BAFA.

5.3 Appel à projet : ALAE du mercredi après-midi de MONFERRAN-SAVES

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en réponse à un besoin d'une quinzaine de familles exprimée, notamment à travers une enquête diffusée par les représentants de parents d'élèves, la commission « Jeunesse », du 15/05/2017 propose d'ouvrir à la rentrée de septembre 2017, l'ALAE du mercredi après-midi sur MONFERRAN-SAVÈS.

Le coût du service pour la communauté sera au maximum de 9 500 €, voire moins si la CAF 32 intègre ce nouveau service dans la Prestation de Service (PS) du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

M. PAUL est entièrement d'accord avec cette nouvelle offre. Cependant, la participation des familles à 5 % est peu élevée. Il demande une négociation avec la CAF pour la réévaluation de la quote-part famille et plus de souplesse pour la fixation de la tarification. M. PAUL assure que les revenus fiscaux des familles du territoire permettent une augmentation de leur ratio de participation.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès de la CAF du Gers en répondant à l'appel à projet pour le futur ALAE des mercredis après-midi de MONFERRAN-SAVÈS.

5.4 Appel à projet : séjours

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la commission « Jeunesse » du 28 février 2017 a souhaité une évolution de l'offre séjour à l'échelle intercommunale.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès de la CAF du Gers en répondant à l'appel à projet pour augmenter le flux en passant de 41 places à 65 places.

5.5 Appel à projet : ALSH Ados, PAJ de FONTENILLES

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'un appel d'offres pour la gestion du PAJ de FONTENILLES à partir du 1^{er} septembre est en cours. A ce titre, la commission « Jeunesse » du 25 avril a souhaité intégrer dans le cahier des charges les compétences d'un(e) éducateur(trice) spécialisé(é) à mi-temps et intégrer l'animation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Considérant qu'une demande d'avenant à la CAF 32 pour intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil au CEJ peut permettre à la collectivité, si les objectifs de fréquentation sont atteints, de percevoir la Prestation de Service Ordinaire (PSO) à hauteur de 14 698 €.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès de la CAF du Gers en répondant à l'appel projet pour augmenter le flux en passant de 24 à 36 enfants accueillis sur les vacances de printemps et d'été.

6. SPORT

6.1 Travaux de sécurité : convention de groupement de commandes avec mandat pour les aménagements des accès de sécurité des accès et abords sur la RD 246

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la réalisation des opérations collège et gymnase, des aménagements routiers sont nécessaires pour la sécurité des accès et les abords des deux équipements. Le conseil départemental du Gers et la Communauté de communes ont décidé et auront à charge, respectivement, l'accès, les abords aux futurs collèges et gymnase et l'accès à la zone artisanale de Pont-Peyrin. Il s'agit de deux carrefours à sens giratoire entre les PR 0+700 et 0+950 situés sur la commune de l'ISLE-JOURDAIN.

Il indique qu'un groupement de commandes est réalisé pour les travaux et que le conseil départemental du Gers est désigné coordonnateur du groupement.

Il présente le projet de convention défini, en annexe, qui précise :

- l'objet du groupement de commande,
- les parts respectives des maîtres d'ouvrage et la nature des travaux,
- les missions du coordonnateur et sa responsabilité,
- les obligations des membres du groupement,
- les dispositions financières,
- la réalisation, la réception et le suivi des travaux sur le groupement de commande.

La même convention sera présentée en vote au conseil départemental du Gers le 26 juin prochain.

Il indique qu'une convention d'aménagement routier sous maîtrise d'ouvrage intercommunale qui précisera les différents points sur les acquisitions foncières, le projet technique et l'entretien de l'ouvrage sera à délibérer au prochain conseil communautaire. Enfin des actes administratifs seront à passer pour les échanges ou acquisitions de terrains nécessaires.

Le Président rappelle que le conseil départemental du Gers exécute gratuitement la mission de maîtrise d'œuvre pour ces aménagements. Il demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine au groupement de commandes pour les aménagements de sécurité des accès et abords aux futurs collèges et gymnase et l'accès à la zone artisanale de Pont-Peyrin,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout acte relatif à la réalisation des aménagements.

6.2 Convention de partenariat et mise à disposition du bassin pour les Activités Physiques Adaptées OIS / CCGT

Le Président rappelle que l'assemblée a voté le 14 mars dernier la mise en place des activités sur le bassin pour la saison nouvelle 2017. Une activité nouvelle est proposée en faveur du public, en partenariat avec l'office intercommunal du sport. L'activité appelée Activité Physique Adaptée (APA) permet de dispenser des activités physiques adaptées grâce à l'intervention d'éducateurs sportifs diplômés. L'intervention permet de répondre à la préoccupation majeure de santé publique de l'État de lutte contre la sédentarité : elle permet d'intégrer des personnes porteuses de pathologies quelles qu'elles soient.

Le Président donne lecture de la convention de partenariat OIS/CCGT, jointe en annexe, qui doit être passée. Elle permet de préciser les intervenants, le responsable de l'activité, les modalités d'intervention (techniques et financières), les droits et obligations des parties, la possible résiliation de la convention.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'intervention de l'Office Intercommunal du Sport sur le bassin en partenariat avec la collectivité,
- d'accepter les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout acte relatif au partenariat.

6.3 Stade de FRÉGOUVILLE : adoption du plan définitif de financement

Le Président rappelle que la Communauté de communes a délibéré pour une orientation de financement le 21 février 2017 sur l'opération « réhabilitation du stade Laurent Garros de FRÉGOUVILLE ».

Il indique que, depuis, le projet a évolué :

- le financement prévisionnel n'est plus de la DETR et du LEADER (Europe) mais du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local pour ce projet) pour 32 552 €, se rajoute au financement les fonds au titre de l'enveloppe départementale (contrat

C2D), fléchés pour 10 000 €, enfin le SDEG réajuste sa participation en fonction des travaux votés pour la porter à 24 000 €.

- la solution éclairage retenue est une solution plus coûteuse à l'achat (Leds), mais plus économe en énergie. Une économie supplémentaire est également à attendre sur l'installation sur le poste « entretien » sur les 25 années à venir. Au final le coût sur la durée de vie est sensiblement le même, reste pour les avantages de la Led, une meilleure uniformité de l'éclairage, un meilleur confort visuel, un allumage instantané (vote du 16 mai 2017).
- le plan de financement nécessite aussi un ajustement pour branchements réseaux et aléas nous proposons 7 500 € à cette ligne.

Ainsi le plan prévisionnel de financement devient le suivant :

DÉPENSES	Montant € HT	Montant € TTC
Etude	8 800	10 560
Diagnostic amiante tribunes	330	396
Enlèvement amiante et démolition tribunes	11450	12 595
Eclairage SDEG version A	52 443	62 931
Eclairage SDEG version LEDS	82 582	99 098
Traitement terrain travaux	2 575	2 922
Traitement terrain sable	2 040	2 448
Vestiaires modulaires (2)	10 030	12 050
Branchement concessionnaires et aléas	6 250	7 500
TOTAL	124 057	147 569
RECETTES	Montant H-T	Montant TTC
Subvention SDEG (sur 82582.36 HT)		24 000
FSIL (sur contrat de ruralité)		32 552
Contrat C2D (Département)		10 000
Remboursement FCTVA		6 820
Autofinancement CCGT		74 197
TOTAL		147 569

Le Président demande à l'assemblée de passer au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter le nouveau plan de financement,**
- **de modifier les crédits budgétaires affectés à l'opération,**
- **d'autoriser le Président à accomplir tous les actes relatifs à l'affaire.**

6.4 PASS'LOISIRS

Le Président et les vice-présidents expliquent l'origine du Pass'loisirs et les modalités :

LE PASS'LOISIRS

L'office de tourisme intercommunal de la Gascogne Toulousaine prévoit de mettre en place pour la saison touristique 2017 et sur les deux mois d'été, un « Pass'Loisirs » pour l'accès aux activités de la base de loisirs. Ainsi il est demandé à la Communauté de communes de s'associer à ce projet pour l'équipement « Piscine » qu'elle gère. La commission « Sport » a été saisie et a donné son avis le 12 juin 2017.

Qu'est-ce que le Pass'Loisirs ?

C'est une carte qui donne à son titulaire un privilège : soit un accès à des activités à un tarif préférentiel, soit un cadeau de bienvenue ou soit un geste d'accueil.

Public visé

- Les touristes
- Les excursionnistes
- Les locaux (familles, individuels)

Objectifs

- Favoriser l'accès aux activités proposées
- Inciter les visiteurs à pratiquer l'ensemble des activités proposées
- Fédérer l'ensemble des acteurs touristiques proposant des activités de loisirs sur la base de loisirs de l'ISLE-JOURDAIN
- Financer un panneau recensant l'ensemble des activités

Modalités techniques

- Le Pass'Loisirs sera valable en juillet et en août 2017 (L'Office de tourisme souhaite, dans un premier temps, regrouper seulement l'offre de loisirs proposée sur la base de loisirs).
- Il sera nominatif.
- Il sera en vente à l'Office de tourisme au prix de 5 € avec une offre de lancement à 4 € (après calcul des offres proposées par l'ensemble des acteurs). Le tarif doit être attractif et accessible pour les familles.

Prestataires touristiques associés et offres proposées

L'ensemble des prestataires touristiques participe :

- Mini-golf : 10 %
- OIS Canoë : 15 %
- Grimp'Arbre offre une boisson (valeur 2 €)
- TNG offre une boisson (valeur 2 €)
- Kart aquatique offre un ticket "découverte" pour un accompagnant (valeur 2,40 €)
- Tennis club : - moins 2 € pour la location d'un cours
- + de loisirs : activité paddle + 5 minutes de pratique
- Reste à délibérer sur l'offre pour la piscine.

M. LONGO expose que la commission Sport a statué la veille au sujet de l'offre proposée : il s'agit de baisser l'entrée adulte à 3,50 € au lieu de 4 €.

M. LE CLECH' regrette qu'il n'y ait pas eu d'avantages pour les enfants car il est important de faciliter l'accès à ces équipements aux familles.

Mme VITRICE souhaite également que l'offre soit accordée à l'ensemble de la famille ;
M. DUPOUX propose d'effectuer 10 % de remise pour les adultes (3,60 €) et pour les enfants (1,35 €).

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide :

- d'associer la CCGT au Pass'Loisirs,
- de créer un tarif préférentiel pour les adhérents du Pass'Loisirs qui souhaiteront fréquenter la piscine à 3,60 € pour les adultes et à 1,35 € pour les enfants.

7. QUESTIONS DIVERSES

✓ Demande de Mme MONFRAIX

Mme MONFRAIX demande à M. PAUL pourquoi elle n'a pas été informée d'une réunion relative à l'urbanisme alors qu'elle fait partie de la commission
M. PAUL répond que la réunion dont parle Mme MONFRAIX ne concernait pas les membres de la commission « Aménagement du territoire » et que c'était un atelier PLUiH à destination des maires.

✓ Réunions du mardi

Mme DELECROIX interroge les élus au sujet des « réunions du mardi ».
M. IDRAC expose qu'il s'agit d'une réunion entre le président, les principaux vice-présidents et la direction. Il précise qu'aucune décision n'est prise durant ces réunions de travail hebdomadaires.

✓ Information « Chantiers jeunes »

Mme CLAIR donne une information sur les chantiers jeunes 2017 : 75 candidatures et uniquement 60 places. Une commission d'attribution se tiendra vendredi 16 juin 2017, à 14 h 30, au Centre social.

✓ Big band en concert

Mme THULLIEZ informe les conseillers que le Big Band de l'école de musique de la Gascogne Toulousaine se produira le vendredi 16/06/2017, au parc de la marquise à l'ISLE-JOURDAIN.

✓ Gymnase

M. LONGO dit qu'il conviendra de nommer le gymnase « La Brique » plutôt que celui « Gymnase du 22^{ème} collège ».

✓ Séminaire des élus

M. IDRAC rappelle que le séminaire des élus (Projet de Territoire et PLUiH / RLPi) aura lieu le mardi 27 juin 2017, à 18 h 30, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS.

Prochain conseil communautaire le 11 juillet 2017, à 20 h 30, à PUJAUDRAN.

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,

Gaëtan LONGO



Le Président,



Francis IDRAC